

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-16

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations socio-éducatives.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **48 512.50 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion jointe.

Pour la majorité des projets, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

La seule nouvelle demande émane de l'association Skeud en Vrac qui prend une part active dans le développement et la valorisation des activités relevant du champ des cultures urbaines auprès des jeunes publics, en lien avec les centres sociaux messins, et plus particulièrement ceux de Devant-les-Ponts, Chemin de la Moselle et Patrotte. Cette subvention de fonctionnement lui permettra d'envisager la pérennisation de son action, d'autant qu'elle accueille désormais un jeune messin en Service Civique.

A noter par ailleurs que la subvention de l'Association Famille Lorraine de Borny intègre un complément de financement de 550 € en vue de l'organisation d'une manifestation pour son cinquantième anniversaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	8 000 €
- Association Familiale de Metz-Vallières	6 642.50 €
- Association Familiale de l'Agglomération Messine	1 330 €
- Amicale de la Corchade	1 300 €
- Association Départementale Action Catholique des Enfants de la Moselle	300 €
- Association Carrefour	2 600 €
- Centre Culturel d'Anatolie	4 000 €
- Dounia	8 000 €
- Ecole de la Paix de Metz – Espace Corchade	1 050 €
- Jeunesse Etudiante Chrétienne	300 €
- La Ligue de l'Enseignement - Fédération des Œuvres Laiques de Moselle	2 400 €
- Planète Verte	1 450 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	640 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	1 000 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	6 000 €
- Nouvelle Vie du Monde	1 500 €
- Skeud en Vrac	1 500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **48 512.50 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, éducation populaire et vie étudiante

COMMISSIONS : JEUNESSE ET FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : **7.5**

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 15

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE